



Ravalement en limite de ma propriété

Par **nadine**, le **28/05/2012 à 19:00**

Bonjour, rnle ravalement de mes voisins va commencer ; pour ravalier la partie surplombant mon toit ils devront utiliser mon toit.rnQu'est-ce que je dois exiger ou faire pour que mon toit ne serve pas d'échafaudage ?

Par **cocotte1003**, le **29/05/2012 à 08:19**

Bonjour, commencez par prendre contact avec votre voisin pour savoir comment il va s'y prendre. S'il souhaite utiliser votre toit, envoyez lui une LRAR pour lui en préciser les modalités (temps, réparations si problèmes, et dommages que vous souhaitez). Faites faire un constat d'huissier car en cas de problèmes vous aurez des preuves, cordialement

Par **nadine**, le **29/05/2012 à 13:50**

merci de votre réponse effectivement , j'ai contacté un huissier : il vient demain ; d'autre part, je peux également faire une saisine au TGI (selon l'avis de mon assurance) car il n'y a pas de protection sur le toit, ils ont commencé le chantier ce matin et il y a déjà des traces de pas des ouvriers... c'est ce que j'ai constaté en revenant du travail. De plus, les voisins ne m'ont pas averti du chantier et je n'ai pas donc pas donné d'autorisation de tour d'échelle.

Par **cocotte1003**, le **29/05/2012 à 15:48**

Bonjour,oui vous avez tout à fait raison de prendre ces précautions.N'hésitez pas à contester ce qu'il fait devant témoins,cordialement